

Objet: Pour information : Recevabilité des titres d'identité UE/EEE/Suisse pour la création de compte SIA

Date: mercredi 26 juin 2024 à 14:31:07 heure d'été d'Europe centrale

De: SUPPORT NUMERIQUE SCAE <scae-sia@interieur.gouv.fr>

À: liste-pros-sia@interieur.gouv.fr <liste-pros-sia@interieur.gouv.fr>

Pièces jointes: ATT00001.png, ATT00002.png



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Recevabilité des titres d'identité UE/EEE/Suisse pour la création de compte SIA

Les titres d'identités émis par les États membres de l'Union européenne et autres pays assimilés (Espace Économique Européen et Suisse) dont les ressortissants peuvent résider en France sans être titulaires d'un titre de séjour sont dorénavant admis pour les démarches liées à l'acquisition et détention d'armes, éléments d'armes et munitions.

Le titre d'identité émis par ces autorités, carte nationale d'identité ou passeport, doit être en cours de validité.

Un titre de séjour n'est donc plus exigé pour les ressortissants UE/EEE/Suisse pour créer un compte dans le SIA.

Bien cordialement,

Système d'Information / Service Central des Armes et Explosifs